

# COMMUNE DE TAGSDORF

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
ALTKIRCH

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024 à 20 h 00

Date de la convocation : 23 septembre 2024

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Madeleine GOETZ, Maire

Présents : 9 M. Richard VONAU adjoint unique, M. René DANESI, M. René BOULANGER, Mme Laetitia KOENIG, M. Louis FRISCHINGER, M. Alexandre OTT, Mme Christelle OTT, M. Vincent WIRTH.

Excusée avec pouvoir :

1 Mme Valentine FELLET à Alexandre OTT

Absent excusé : 1 M. Quentin GALTIE

### **OBJET : Mise en place d'une vidéoprotection rue Dorfmatteweg (2024-41)**

Au bout de la rue Dorfmatteweg se trouvent le skate Park, l'aire de jeux, le terrain de pétanque et la benne pour les déchets verts. De trop nombreuses incivilités, troubles de voisinage, dégâts matériels et mauvais usage de la benne sont constatés. Sur les conseils de la gendarmerie, le maire a engagé l'opération vidéoprotection. Il y a lieu d'installer 2 caméras sur les candélabres d'éclairage public, avec un enregistreur mis dans le club-house dans un local sécurisé. L'installation devra évidemment respecter la réglementation en vigueur.

Les phases suivantes sont à respecter : avis du référent sûreté de la gendarmerie, arrêté préfectoral autorisant l'installation, déclaration à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Une subvention peut être demandée à l'Etat au titre de la DETR et/ou la Région Grand Est.

Compte tenu des travaux de voirie en cours, le maire a passé commande de la pose d'une gaine de 60 mètres linéaires pour l'alimentation électrique des 2 caméras et cela pour un coût de 2 976 €. Le devis pour l'installation de la vidéoprotection proprement dite est de 2 622 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

068-216803338-20240930-2024-41-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

- la mise en place d'une vidéoprotection rue Dorfmatteweg
- de créer l'opération numéro 20 « Vidéoprotection Dorfmatteweg » et de la doter de 8 000 euros
- de donner tout pouvoir au maire pour prendre toute décision afférente à cette opération

La secrétaire de séance

Frédérique GOEPFERT

Le Maire

Madeleine GOETZ